

AR Prefecture

063-216304337-20260321-DEL_11_2026-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

COMMUNE de TORTEBESSE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 7
En exercice : 7
Qui ont pris part à la délibération : 7
Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars** le Conseil Municipal de la commune de **TORTEBESSE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme BONY Yannick, Maire**

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Gilles BOULAY, BORDERIE Fabrice, Pierre GIACOMELLO LAFONT Marie-Pierre, Danielle ROUX.

Étaient absents excusés :

Secrétaire : Mme LAFONT Marie-Pierre

Délibération 11/2026 :

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

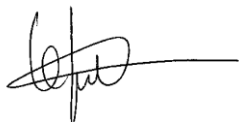
Considérant que le Conseil Municipal compte 7 membres, **le nombre maximum d'adjoints est de 2.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoints.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

LAFONT Marie-Pierre



Le Maire

Y. BONY

